Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-158-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

N° 2020-158

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Décembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 12 Décembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (pouvoir à Mme VERTÉ puis arrivée au point n° 2020-162), M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-175 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : *3*

M. XOSANAVONGSA	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme TEIXEIRA	qui a donné pouvoir à Mme VACHER
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à Mme PERRON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-158-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Absents : 2

M. GALIN, Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme PERRON est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES INTERCOMMUNALES
Communication du Maire relative au rapport d'activités 2019 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).
Délibération n° 2020-158

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-39,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que la Ville a délégué au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) une compétence technique et financière en vue d'organiser, de gérer et de contrôler la distribution de l'électricité sur son territoire (dont notamment la Taxe Finale sur la consommation d'Électricité),

Après avis du Bureau Municipal du 02 Décembre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Monsieur BEAUDEAU,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE ACTE suite à la présentation du rapport d'activités 2019 du Syndicat Intercommunal Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), faite par Madame le Maire et précise qu'il est consultable en Mairie, auprès de la Direction de l'Administration Générale et des Instances. La population en sera informée par voie d'affichage.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,
FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
VILLEPINTE, le 12 Décembre 2020

Le Maire,
Conseillère Départementale de la Seine-Saint-Denis
Martine VALLETON

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-158-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME ET AMENAGEMENT
Service Pôle Administratif des Services Techniques

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-158

Conseil Municipal du 12 Décembre 2020

RAPPORTEUR : *Monsieur BEAUDEAU*

OBJET : I - *AFFAIRES INTERCOMMUNALES*
3 - Communication du Maire relative au rapport d'activités 2019 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2019 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).

La Ville de Villepinte a délégué à ce syndicat une compétence technique et financière en vue d'organiser, de gérer et de contrôler la distribution de l'électricité sur son territoire (dont la taxe finale sur la consommation d'électricité).

CONCLUSION

Madame le Maire présente donc ledit rapport à l'Assemblée Délibérante et précise qu'il est consultable en Mairie, auprès du Service de la Direction de l'Administration Générale et des Instances. La population en sera informée par voie d'affichage.

Avis du Bureau Municipal du 02 Décembre 2020.